

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

*Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-présidence

*Mme Julie Brisebois
Village de Senneville*

*Mme Sophie Thiébaud
Arrondissement Le Sud-Ouest*

Membres

*M. Younes Boukala
Arrondissement de Lachine*

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

*M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*M. Jérôme Normand
Arrondissement d'Achatsic –
Cartierville*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 27 septembre 2021

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE216871004

**Accorder un contrat à ESI Technologies inc., pour la
fourniture d'équipements de stockage incluant les
services d'installation, de migration et de
maintenance. pour une période de 5 ans. pour une
somme maximale de 4 198 928,07 \$, taxes incluses
(contrat: 3 651 241,80 \$, taxes incluses +
contingences : 547 686,27 \$. taxes incluses)-Appel
d'offres public (21-18882)- (un soumissionnaire)**

ORIGINAL SIGNÉ

Karine Boivin Roy
Présidente

ORIGINAL SIGNÉ

Julie Demers
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE216871004

Accorder un contrat à ESI Technologies inc., pour la fourniture d'équipements de stockage incluant les services d'installation, de migration et de maintenance. pour une période de 5 ans. pour une somme maximale de 4 198 928,07 \$, taxes incluses (contrat: 3 651 241,80 \$, taxes incluses + contingences: 547 686,27 \$. taxes incluses)-Appel d'offres public (21-18882)- (un soumissionnaire)

À sa séance du 1^{er} septembre 2021, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel il existe :*
 - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;*
 - *une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres.*

Le 15 septembre 2021 dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence, et ce, en raison de la directive de confinement émise par le ministère de la Santé publique du gouvernement du Québec et en vigueur depuis la mi-mars dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des technologies de l'information ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat.

D'entrée de jeu, les personnes représentant le Service ont expliqué que le STI exploite des infrastructures et des plateformes informatiques utilisées notamment pour le traitement et le stockage de données de la Ville, lesquelles permettent d'héberger plus de 6,5 pétaoctets de données corporatives. Ces données proviennent des systèmes opérationnels de la Ville et des applications destinées aux services rendus directement

aux citoyens-ennes. Il est notamment mentionné que les équipements de stockage ont une durée de vie utile variant de 5 à 7 ans et doivent être remplacés dans les prochains mois pour assurer la pérennité des infrastructures, ce à quoi répond le présent appel d'offres.

L'appel d'offres public a été d'une durée de 33 jours. Parmi les 14 preneurs du cahier des charges, un seul a déposé une soumission qui a été jugée conforme. Il est à noter que 4 addendas mineurs ont été émis au cours de l'appel d'offres, dont aucune n'a eu d'impact sur le prix. Au terme du processus, le prix soumis par le soumissionnaire montre un écart de moins de 51,23 % favorable à la Ville par rapport à l'estimation de contrôle interne.

Les Commissaires ont demandé et reçu des précisions et clarifications, entre autres, sur le nombre d'heures de travail prévu au contrat et leur utilisation. Les personnes représentant le service ont ensuite détaillé les motifs évoqués par les preneurs du cahier des charges qui n'ont pas soumissionné et les raisons pouvant expliquer l'écart de prix entre la soumission et la dernière estimation effectuée, notamment la compétition suscitée par l'ouverture du marché et les escomptes exceptionnellement agressives qui en ont découlées. Il est enfin souligné que l'escompte significatif obtenu n'affecte cependant aucunement la qualité des produits offerts, qui correspondent aux standards du marché. Les explications fournies par les personnes représentant le Service ont été à la satisfaction de la Commission.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des technologies de l'information pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel il existe :*
 - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;*
 - *une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE216871004 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.